



SYNDICAT DE LA REGION DE MONTEREAU-FAULT-YONNE POUR LE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES

Envoyé en préfecture le 15/02/2023

Reçu en préfecture le 15/02/2023

Affiché le

ID : 077-257701748-20230210-DCS2023_03B-DE

PROCÈS-VERBAL SÉANCE DU 18 NOVEMBRE 2022

Date de Convocation

07 novembre 2022

Date d’Affichage

25 novembre 2022

Nombre de délégués

- En exercice	60
- Présents	35
- Votants	39
- Représentés	04
- Absents	21

L’an deux mille vingt-deux, le 18 novembre 2022 à dix-neuf heures, les membres du Conseil du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur Yves JEGO, Président du SIRMOTOM.

Présents :

Représentant la Communauté de Communes « Pays de Montereau » :

M. SIMARD, Mmes BOUYERON, DUFFAULT, M. MARTI, Mme PLANADE, M.M. GALAN, VALLEE, THOMERET, BUZZI, Mme QUERMELIN, M. FONTAINE, Mme AQUILON, M.M. CHEREAU, JEGO, ALBOUY, CRETON, Mmes DESANTE, PRAT, M.M. DECOURT, FONTAN, MAILLARD, CHOLLET, THOMAS, M. LECOSNIER, Mme LATIL.

Représentant la Communauté de Communes « Moret Seine et Loing » :

M. BELLLOT, Mme GENTET.

Représentant la Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing » :

M.M. GALLOIS, CHIANESE, SIMONET.

Représentant la Communauté de Communes « Brie Nangissienne » :

-

Représentant la Communauté de Communes « Bassée Montois » :

M.SERRE, BOITEUX, Mme AMABLE, M. CLOOTENS, Mme VOLLEREAU Virginie.

Représentés :

M.M. SENOBLE représenté par M. BUZZI, Mme BRUN représentée par M. MAILLARD, M. CROSNIER représenté par Mme GENTET, M. CAMUSET représenté par Mme AMABLE.

Absents :

M.BOURBIGOT, ROBERT, PATY, BRUNEAU, Mmes HOFACK, BELLEMAIN, M.M. DA COSTA FERREIRA, BERNARD, RIFFAUD, GADOT, JOYEUSE, WOJCIECHOWSKI, MARCHAND, Mme ROUSSELET, M.M. LAVIT, VOLLEREAU Damien, MARTIN, MONDO, Mmes BARTHE, HUSSON, SANCHEZ.

Secrétaire de séance : Madame Sabrina LATIL, Secrétaire du Bureau-Déléguée titulaire.

22 rue de la Grande Haie -77130 MONTEREAU FAULT YONNE

Tél. : 01 64 32 67 23 – Fax : 01 64 32 08 12

*La séance est ouverte à 19 heures sous la présidence de Monsieur Yves JEGO,
Président du SIRMOTOM.
Madame ZAIDI procède à l'appel nominal.
Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.*

M. JEGO : Bonjour à tous. Le quorum étant atteint, nous allons aborder l'ordre du jour tel qu'il doit se dérouler.

ORDRE DU JOUR

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

- Désignation du secrétaire de séance pour le conseil syndical du 18 novembre 2022 ;
- Installation d'un nouveau représentant pour la Communauté de Communes Pays de Montereau ;
- Désignation d'un nouveau représentant du SIRMOTOM pour siéger au SYTRADEM ;
- Désignation d'un nouveau délégué suppléant pour représenter le SIRMOTOM au sein de l'association AMORCE ;
- Approbation du Procès-Verbal de la séance du 24 juin 2022 ;
- Information au conseil syndical sur les décisions prises par le Président dans le cadre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Remerciements ;

URBANISME

- Modification des conditions pécuniaires de l'autorisation d'occupation temporaire du domaine donnée au SYTRADEM pour la réalisation et l'exploitation de l'usine de traitement des déchets ménagers de Montereau ;

COMMANDE PUBLIQUE

- Autorisation donnée au Président à signer le marché de collecte ;

FINANCES

- Approbation de la décision modificative n°2 au budget de l'exercice 2022 ;

FONCTION PUBLIQUE

- Autorisation donnée au Président pour créer un poste de rédacteur territorial à temps complet ;
- Autorisation donnée au Président pour créer un poste d'ingénieur territorial à temps complet ;
- Autorisation donnée au Président à modifier la délibération portant sur le remboursement des frais de déplacement du personnel du Syndicat ;
- Autorisation donnée au Président de prendre une délibération portant modification du tableau des emplois et des effectifs du SIRMOTOM ;
- Autorisation donnée au Président pour instaurer et fixer les modalités de mise en œuvre

du télétravail au SIRMOTOM ;

- Autorisation donnée au Président à annuler et remplacer la délibération n°DCS2019/42 portant sur la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) – Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) et Complément Indemnitaire Annuel (CIA) ;

AUTRES DOMAINES DE COMPETENCE

- Autorisation donnée à l'Association FORELE d'élire son domicile au siège social du SIRMOTOM et de mettre à disposition un agent du SIRMOTOM ;
- Approbation du bilan annuel du P.L.P.D.M.A. (Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et assimilés) ;
- Autorisation donnée au Président à signer le contrat relatif à la prise en charge des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets et à la participation financière aux actions de prévention, communication et sécurisation ;
- Autorisation donnée au Président à signer le contrat territorial pour la reprise des articles de bricolage et de jardin non thermique avec la Société ECO-MOBILIER ;
- Autorisation donnée au Président à signer la convention de collecte séparée des articles de bricolage et de jardin thermiques avec la Société ECOLOGIC ;
- Autorisation donnée au Président à signer le contrat territorial pour la reprise des jouets avec la Société ECO-MOBILIER ;
- Autorisation donnée au Président à signer la convention de collecte séparée des articles de sport et de loisirs avec la Société ECOLOGIC ;
- Autorisation donnée au Président à signer la convention de collecte séparée pour les Outillages du Peintre avec la Société ECODDS ;
- Autorisation donnée au Président à signer le contrat relatif à la prise en charge des déchets issus de lampes, collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets avec l'eco-organisme ECOSYSTEM ;
- **Affaires et questions diverses :**
 - Présentation de l'extension des consignes de tri aux membres du conseil syndical du SIRMOTOM.

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE POUR LE CONSEIL SYNDICAL DU 18 NOVEMBRE 2022

M. JEGO : Madame Sabrina LATIL est volontaire pour être Secrétaire de séance. Est-ce que vous confirmez ?

Mme LATIL : Absolument.

M. JEGO : Y a-t-il d'autres candidatures ? Non.
Y a-t-il une demande de vote à bulletin secret ? Non.
Qui est contre ? 0 voix.
Qui s'abstient ? 0 voix.
Sabrina LATIL est élue Secrétaire de séance à l'unanimité.

INSTALLATION D'UN NOUVEAU REPRESENTANT POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE MONTEREAU

M. JEGO : Nous installons Madame Perrine BOUYERON de la commune de Blennes en remplacement de Madame Barbara TEXIER.
Félicitations et bienvenue au monde des ordures !

DESIGNATION D'UN NOUVEAU REPRESENTANT DU SIRMOTOM POUR SIEGER AU SYTRADEM

M. JEGO : Madame Barbara TEXIER ayant démissionné de ses fonctions au sein du SIRMOTOM, il convient de procéder à la désignation d'un nouveau délégué suppléant pour siéger au SYTRADEM.

Qui souhaite siéger au SYTRADEM ? Madame BOUYERON, voulez-vous prendre la suite ?

Mme BOUYERON : Non.

M. JEGO : Jean-Marie ALBOUY ?

M. ALBOUY : Je dois déjà être suppléant. J'ai une suppléante à côté.

M. JEGO : Merci Madame.

Madame Muriel PLANADE propose sa candidature au poste de représentant du SIRMOTOM pour siéger au SYTRADEM en qualité de délégué suppléant.

*Le Conseil Syndical procède aux opérations de vote à bulletin secret, qui donne les résultats
Suivants :*

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre d'inscrits sur la liste d'émargement : 60
- Nombre de présents : 35
- Nombre de votants : 39
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 39
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
 - Suffrages exprimés : 39
 - Majorité absolue : 20

A obtenu :

- **Madame Muriel PLANADE : 39 voix**

M. JEGO : Considérant qu'à l'issue du vote aucune réclamation n'a été formulée par l'assemblée, et après que je vous ai invité à émettre des réserves éventuelles, je proclame « Elue » à la majorité absolue requise des suffrages valablement exprimés au premier tour du scrutin, je vous installe aussitôt dans vos fonctions :

- **Madame Muriel PLANADE déléguée suppléante pour siéger au SYTRADEM.**

La liste des représentants du SIRMOTOM pour siéger au SYTRADEM se compose ainsi :

Membres titulaires :

Monsieur Yves JEGO
Monsieur Vincent CHIANESE
Monsieur Lionel VALLEE
Madame Christelle AMABLE
Monsieur Michel MARTI
Monsieur Jean RIFFAUD
Madame Christina QUERMELIN
Madame Sabrina LATIL
Monsieur Casimir CHEREAU
Monsieur Michel FONTAN
Monsieur Frédéric FONTAINE

Membres suppléants :

Monsieur Damien VOLLEREAU
Monsieur Jean-Marie ALBOUY
Monsieur Fabien DECOURT
Monsieur Denis CHOLLET
Monsieur François SIMONET
Monsieur Éric BRUNEAU
Madame Muriel PLANADE
Monsieur Yannick BELLIOU
Madame Marie-Annick ROUSSELET
Monsieur Olivier GADOT
Monsieur Jean-François ROBERT

**DESIGNATION D'UN NOUVEAU DELEGUE SUPPLEANT POUR REPRESENTER LE SIRMOTOM
AU SEIN DE L'ASSOCIATION AMORCE**

M. JEGO : L'Association AMORCE regroupe les syndicats de traitement des ordures ménagères. Monsieur Bernard THILLAYS de la Communauté de communes du Pays de Montereau, qui représentait Varennes, a démissionné.

Qui souhaite le remplacer en tant que suppléant ?

Mme ZAÏDI : Nous avons déjà un titulaire : Michel MARTI, qui assiste à toutes les réunions !

M. ALBOUY : Je veux bien être suppléant.

M. JEGO : Y a-t-il d'autre candidature ? Non.

Le Conseil Syndical procède aux opérations de vote à bulletin secret, qui donne les résultats suivants :

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre d'inscrits sur la liste d'émargement : 60
- Nombre de présents : 35
- Nombre de votants : 39
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 39
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 39
- Majorité absolue : 20

A obtenu :

- Monsieur Jean-Marie ALBOUY : 39 voix

M. JEGO : Considérant qu'à l'issue du vote aucune réclamation n'a été formulée par l'assemblée, et après que je vous ai invité à émettre des réserves éventuelles, je proclame « Elu » à la majorité absolue requise des suffrages valablement exprimés au premier tour du scrutin, je vous installe aussitôt dans vos fonctions :

- **Monsieur Jean-Marie ALBOUY délégué suppléant pour représenter le SIRMOTOM au sein de l'association AMORCE.**

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 24 JUIN 2022

M. JEGO : Y a-t-il des remarques sur ce compte rendu ? Non.

J'en profite pour remercier notre sténotypiste, toujours aussi efficace dans ses comptes rendus. Elle le fait parfaitement bien depuis des siècles !

Qui s'abstient ? 0 voix.

Qui est contre ? 0 voix.

Il est approuvé à l'unanimité.

INFORMATION AU CONSEIL SYNDICAL SUR LES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

M. JEGO : J'ai à vous rendre compte d'un certain nombre de décisions que j'ai prises dans le cadre des délégations que vous m'avez confiées.

Vous en avez pris connaissance. Il s'agit de marchés et autres.

Avez-vous des questions sur ces actes pris dans le cadre des délégations ? Non.

Avez-vous pris acte ?

Qui refuse de prendre acte ? 0 voix.

Qui s'abstient ? 0 voix.

Il est pris acte des décisions prises par le Président.

REMERCIEMENTS

M. JEGO : J'ai à vous faire part d'un certain nombre de remerciements que nous avons adressés. Cela fait plaisir. Je suppose que vous en avez acte et connaissance avec bonheur.

URBANISME

MODIFICATION DES CONDITIONS PECUNIAIRES DE L'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE DONNEE AU SYTRADEM POUR LA REALISATION ET L'EXPLOITATION DE L'USINE DE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS DE MONTEREAU

M. JEGO : Nous nous sommes aperçus que l'usine qui se trouve derrière vous est sur un terrain du SIRMOTOM et que celui-ci ne réclamait pas -ce qu'il aurait dû faire- au propriétaire de l'usine, en l'occurrence le SYTRADEM, une redevance d'occupation et que l'on pourrait dans un contrôle nous reprocher de ne pas réclamer une redevance d'occupation.

Nous avons fait évaluer par les services des Domaines. Ceux-ci ont évalué la redevance annuelle d'occupation à 39 233,92 €.

Nous allons payer une partie, à savoir 40 %.

Il faut faire les choses de façon régulière.

Si vous êtes d'accord, nous allons décider de cette redevance.

Avez-vous des questions ? Non.

Qui s'abstient ? 0 voix.

Qui est contre ? 0 voix.

C'est adopté.

COMMANDE PUBLIQUE

AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT A SIGNER LE MARCHÉ DE COLLECTE

M. JEGO : J'en profite pour remercier les membres de la Commission d'appel d'offres, notamment Romain SENOBLE qui l'a présidée. Il n'est pas là, mais je voulais le remercier parce qu'un gros travail a été effectué sur notre marché de collecte, qui nous amène aujourd'hui à vous proposer d'approuver le choix fait par la Commission d'appel d'offres.

Deux entreprises se détachaient. L'une était notre entreprise historique depuis 20 ans, qui était une filiale du groupe VEOLIA, la société AUBINE, et une seconde entreprise appelée SEPUR, qui est une société francilienne, qui a 5 000 salariés en France et qui est spécialisée dans la collecte des déchets ménagers.

Il s'avère aujourd'hui que la Commission a choisi de retenir la société SEPUR, qui était presque 300 000 € moins chère que VEOLIA.

Nous avons tenté de comprendre pourquoi. Les mauvaises langues disent que c'est parce que VEOLIA gagnait trop d'argent sur notre dos, et c'est peut-être un peu vrai aussi. Ils étaient là depuis 20 ans et ils avaient peut-être pris des habitudes.

Je crois que l'explication la plus juste est que SEPUR souhaitait se développer sur le Sud Seine-et-Marne et avoir un site vitrine et qu'ils ont fait un gros effort commercial. Ils ont baissé leurs marges au maximum, sans doute de ce qu'ils pouvaient pour cela.

Honnêtement, quand leur stratégie nous permet d'économiser de l'argent c'est très bien. J'attire votre attention sur le fait que c'est un marché de 8 ans. C'est pratiquement 2,4 M€ que nous allons économiser. Cela se compte, comme on dit chez moi.

Je remercie Romain, ainsi qu'Andrée et les services, qui ont travaillé sur ces sujets parce que cela a été ouvert. Il est vrai qu'il est toujours difficile de mettre fin à un contrat d'un prestataire à qui on n'avait rien à reprocher, mais ils ne se sont pas battus commercialement.

Les appels d'offres servent à ce que les gens se battent, au sens commercial du terme. Je vous remercie de cette transition. J'avais une petite inquiétude, qui était l'acceptation du personnel, puisque les agents doivent basculer vers le nouveau prestataire. Ils changent d'employeur. Ce n'est jamais simple. Il y a eu une réunion ici mercredi, qui a duré toute la journée et le soir ils ont signé un accord global. Ils sont tous d'accord.

Ils avaient quelques appréhensions au début, ce qui est normal, puisqu'ils doivent changer d'employeur. Là aussi, je vais citer ma grand-mère : *"On sait ce que l'on perd ; on ne sait pas ce qu'on retrouve"*. Cela s'est plutôt bien passé. On devrait avoir un prestataire de qualité.

Enfin, ils ont accepté de payer toute la communication de l'extension des consignes de tri. C'est toujours bon à prendre aussi. Nous avons négocié, et j'en remercie les Vice-présidents, qui ont négocié sur ce sujet, n'est-ce pas cher Michel, puisque dans leur contrat ce n'était pas très clair pour savoir s'ils mettaient des vieux camions ou s'ils rachetaient des camions neufs.

Le PDG, qui est venu ici, nous a confirmé qu'avant fin 2023, le temps qu'ils s'installent et qu'ils passent les commandes, que tous les camions de tournée seraient neufs.

Nous aurons une cohorte de camions neufs, moins polluants, plus confortables, à nos couleurs pour effectuer les tournées.

Globalement, nous devons avoir un service au moins d'aussi bonne qualité et en tout cas moins cher pour nous. Si vous ajoutez les 300 000 € du marché, plus les 250 000 € de la collecte des Monstres, on se fait une réserve.

Je ne vous cache pas que l'on ne sait pas à quel temps on va être mangé, avec l'augmentation de l'énergie, de l'électricité, etc.

Je n'ai aucune envie de revenir pour dire qu'on augmente à nouveau la TEOM. J'aimerais même revenir pour dire que nous la diminuons, mais pour l'instant il faut être prudent. La prudence est de dire que l'on a gagné sur ces deux marchés. On a un gain potentiel de 500 000 €. C'est un volant de confort pour ce qui peut nous arriver et qu'on n'a pas vu venir. C'est un peu la stratégie de "bon père de famille", que nous essayons avec le Bureau d'appliquer sur ce sujet.

Je vais répondre à vos questions sur ce marché et vous demander de l'approuver.

Y a-t-il des questions ?

UN DELEGUE : Combien cela représente-t-il de camions ?

Mme ZAÏDI . - Dix. Nous sommes revenus à une collecte en une seule tournée.

M. JEGO : Ils les commandent. Ils commencent au 1^{er} décembre avec les camions qu'ils possèdent. C'est normal car il faut le temps qu'ils les commandent. Je ne pouvais pas leur demander de les commander avant d'avoir le marché.

Il m'a dit qu'au 31 décembre 2023 les 10 camions neufs seront là et tourneront. Le personnel était content quand il leur a précisé le type de camions. Y a-t-il d'autres questions ?

M. DECOURT : Certaines communes bénéficiaient d'un ramassage les jours fériés. C'était une aberration. Cela a pris fin dans le cadre du nouveau marché ?

M. JEGO : Oui.

Mme ZAÏDI : Nous vous avons écoutés. Il n'y aura pas de jour de rattrapage.

M. JEGO : Les gens sont raisonnables : les jours fériés il n'y a pas de rattrapage. C'était un temps où la question de l'argent semblait infinie et on faisait des rattrapages, etc. Il faut essayer d'être le plus sobre possible.

M. BOITEUX : Il faudra bien l'indiquer dans les calendriers pour que les gens ne sortent pas les poubelles.

M. JEGO : Ce sera dans les calendriers. On redistribue un calendrier par commune, au nom de chaque commune, et ce sera clairement indiqué.

M. BOITEUX : Cela veut dire pour une petite commune, quand deux jours fériés tomberont deux semaines de suite (le 1^{er} mai, le 8 mai), que le ramassage se fera une fois en trois semaines ?

M. JEGO : Non. S'il y a un tel écart, nous compenserons. Vous avez raison de le souligner car le 1^{er} mai et le 8 mai tombent deux fois le même jour.

Nous essayons de procéder intelligemment.

Qui s'abstient ? (0 voix).

Qui est contre ? (0 voix).

C'est adopté à l'unanimité.

Je vous en remercie. Je félicite Romain SENOBLE, et je demande à ce que cela lui soit transmis, qui a fait un très bon travail en tant que Président de la Commission d'appel d'offre dans laquelle je ne siège pas.

FINANCES

APPROBATION DE LA DECISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET DE L'EXERCICE 2022

M. CHIANESE : Il s'agit d'une notification de 14 342,50 € qui repasse en dépenses et qui vient en recettes. C'est un exercice comptable pour réajuster par rapport au budget 2022.

M. JEGO : Y a-t-il des questions ou des remarques ?

Qui s'abstient ? (0 voix).

Qui est contre ? (0 voix).

C'est adopté à l'unanimité.

FONCTION PUBLIQUE

AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT POUR CREER UN POSTE DE REDACTEUR TERRITORIAL A TEMPS COMPLET

M. VALLEE : Il s'agit de créer un poste de rédacteur de catégorie B à compter du 1^{er} janvier 2023 pour le poste de responsable des Ressources Humaines. C'est une personne qui est déjà chez nous.

M. JEGO : C'est une promotion.

Mme ZAÏDI : Qui a passé le concours.

M. JEGO : Bravo ! Nous le félicitons.

Qui s'abstient ? (0 voix).

Qui est contre ? (0 voix).

C'est adopté à l'unanimité

AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT POUR CREER UN POSTE D'INGENIEUR TERRITORIAL A TEMPS COMPLET

M. VALLEE : Il est envisagé de renouveler le contrat à durée déterminée de l'agent chargé de mission en matière de prévention et de gestion des déchets, Julien, qui est parmi nous, actuellement sur un poste d'attaché de catégorie A et de basculer ce poste sur un poste d'ingénieur territorial, puisque cela correspond au diplôme qu'il détient.

M. JEGO : Nous sommes très contents pour Julien. Bravo ! C'est une belle évolution de carrière. Julien fait partie des piliers de cette maison. Il est pragmatique, intelligent, engagé. Je le félicite car ce n'est pas toujours évident de passer des concours. Nous n'avions pas de poste d'ingénieur. Vous êtes le premier ingénieur du SIRMOTOM. Félicitations ! On peut l'applaudir car c'est un super collaborateur.

(Applaudissements)...

Nous sommes très fiers de ce poste d'ingénieur. Cela nous fait changer quelques délibérations...

Qui s'abstient ? (0 voix).

Qui est contre ? (0 voix).

C'est adopté à l'unanimité.

**AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT A MODIFIER LA DELIBERATION PORTANT SUR LE
REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENT DU PERSONNEL DU SYNDICAT**

Mme ZAÏDI : Une loi a été abrogée et un décret a été modifié. Il faut procéder à la modification dans la délibération.

Le troisième point concerne les indemnités de repas puisque jusqu'à présent les indemnités de repas étaient remboursées aux agents du SIRMOTOM, sauf que maintenant nous avons des tickets-restaurants. J'ai donc demandé que les agents se servent de leurs tickets-restaurants et que le SIRMOTOM ne rembourse plus les frais de déplacement.

M. JEGO : C'est un ticket qui ne sert pas que pour le restaurant, mais il a vocation à servir à ça aussi.

On met cela au point et on le consigne dans le règlement intérieur.

M. ALBOUY : Les agents peuvent quand même conserver leurs frais de mission quand ils sont en formation.

Mme ZAÏDI : Oui, cela ne change rien, mais en priorité ils utilisent... En plus, maintenant, on y a droit jusqu'à hauteur de 25 €. Pour 25 €, je pense que l'on peut bien déjeuner.

M. JEGO : Cela dépend où...

Qui s'abstient ? (0 voix).

Qui est contre ? (0 voix).

C'est adopté à l'unanimité.

**AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE PRENDRE UNE DELIBERATION PORTANT
MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS DU SIRMOTOM**

M. JEGO : C'est la mise à jour des décisions que l'on vient de prendre.

M. VALLEE : En partie. Il s'agit d'opérer un petit toilettage dans le tableau des effectifs du SIRMOTOM.

M. JEGO : C'est juste le tableau et non les effectifs. Ce sont des postes que nous avons été autorisés à créer ou pas.

Avez-vous des questions ? (*Non*).

Qui s'abstient ? (0 voix).

Qui est contre ? (0 voix).

C'est adopté à l'unanimité.

**AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT POUR INSTAURER ET FIXER LES MODALITES DE
MISE EN ŒUVRE DU TELETRAVAIL AU SIRMOTOM**

M. VALLEE : Il s'agit dans le cadre de la transformation numérique -qui en quelques années a bouleversé les modes de vie et produit des effets importants sur le monde du marché du travail, et qui présente les avantages de supprimer notamment la fatigue et le stress induits par les transports, qui peuvent être parfois contraignants- de permettre à certains agents du SIRMOTOM, qui travaillent dans les bureaux, de télétravailler.

M. JEGO : Avez-vous des questions ? (*Non*).

Qui s'abstient ? (0 voix).

Qui est contre ? (0 voix).

C'est adopté à l'unanimité.

AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT A ANNULER ET REMPLACER LA DELIBERATION N°DCS2019/42 PORTANT SUR LA MISE EN PLACE DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP) – INDEMNITE DE FONCTIONS, DE SUJETIONS ET D'EXPERTISE (IFSE) ET COMPLEMENT INDEMNITAIRE ANNUEL (CIA)

M. VALLEE : Il s'agit d'autoriser le Président à annuler et remplacer une délibération portant sur la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des nouvelles fonctions, notamment celles de Julien.

M. JEGO : Avez-vous des remarques ? (*Non*).

Qui s'abstient ? (0 voix).

Qui est contre ? (0 voix).

C'est adopté à l'unanimité.

AUTRES DOMAINES DE COMPETENCE

AUTORISATION DONNEE A L'ASSOCIATION FORELE D'ELIRE SON DOMICILE AU SIEGE SOCIAL DU SIRMOTOM ET DE METTRE A DISPOSITION UN AGENT DU SIRMOTOM

M. JEGO : Veuillez noter que je ne prendrai pas part au vote puisque j'ai été sollicité pour prendre la présidence du Forum des élus locaux en charge de l'environnement, qui est une association qui s'est créée récemment. Elle a pour but de permettre aux élus en charge des questions environnementales, que ce soient des Maires adjoints, des Vice-présidents ou des membres de syndicats, qui ont des compétences environnementales comme les nôtres d'y participer, et c'est à ce titre que l'on est venu me chercher pour présider cette structure. Cette structure a pour but de permettre aux élus de se connaître, de se rencontrer, de travailler ensemble, d'échanger de bonnes pratiques.

C'est une association où ce ne sont pas les collectivités qui adhèrent, mais les individus à titre personnel, privé. Un élu qui est en charge d'une question environnementale peut adhérer à l'association ou pas sur ce sujet.

Il est demandé dans cette délibération d'approuver le fait qu'elle installe son siège social ici, au moins dans un premier temps avant qu'elle ne trouve sa propre implantation. Deuxièmement, qu'elle puisse bénéficier d'une mise à disposition pendant six mois d'un petit morceau de temps agent, qui sera remboursé par l'association quand elle aura sa trésorerie au SIRMOTOM. Cela ne coûtera rien au SIRMOTOM. C'est juste un coup de main pour aider l'association à démarrer.

Ayant accepté d'être Président, je ne prends pas part au vote.

Avez-vous des questions ? (*Non*). Je mets au vote.

Qui s'abstient ? (0 voix).

Qui est contre ? (0 voix).

C'est adopté à l'unanimité, moins le Président qui ne prend pas part au vote.

Vous pouvez adhérer. C'est 15 €, dont 5 € seront prélevés pour planter un mètre carré de forêt en France avec une *start-up*, appelée "Créateur de forêts". Celle-ci plante des forêts dans les communes et fait financer à hauteur de 5 € par mètre carré sa plantation de forêts. Si vous adhérez et que vous bénéficiez de ce programme, vous recevrez les coordonnées GPS de la plantation du mètre carré de forêt à laquelle vous avez participé.

Le terrain ne vous appartiendra pas. Vous verrez juste l'endroit où se trouve le mètre carré de forêt qui aura été planté en votre nom.

APPROBATION DU BILAN ANNUEL DU P.L.P.D.M.A. (PLAN LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES)

M. JEGO : Nous avons une Commission sur ce sujet. Je laisse Christina nous en dire un mot. On vous demande d'approuver l'autorisation de publier ce Plan Local de Prévention et les éléments contenus dans le document, qui vous a été remis. Comme je n'y siége pas, Christina et Frédéric, peuvent peut-être nous faire un point de ce P.L.P.D.M.A.

Mme QUERMELIN : Cette Commission s'est réunie pour effectuer le bilan de ce qui a été fait à ce jour. Il a été conclu que beaucoup d'actions avaient été menées, mais que d'autres avaient été freinées par la COVID. Des associations étaient présentes et ont posé des questions. On a eu un compte rendu. Cela s'est plutôt bien passé.

M. JEGO : Merci beaucoup. Dans ce cadre-là ou dans celui de la réunion qui s'est tenue le 9 novembre, avec les représentants des communes, pour l'extension des consignes de tri, de nombreuses associations s'y intéressent. Nous avons de bonnes relations avec elles. Il ne faut pas hésiter si vous connaissez des associations sur ces sujets environnementaux dans les communes de nous les envoyer. On peut mener des actions ensemble. On peut aller présenter ce que l'on fait devant leurs assemblées générales. C'est important que la mobilisation citoyenne vienne porter nos stratégies.

Nous avons nos contraintes, nos questions de gros sous, etc., évidemment, mais sur les orientations, sur les attentes des gens, je pense qu'il est important d'échanger et que l'on puisse s'appuyer sur un réseau associatif.

D'ailleurs, si on le peut, Andrée, il faudrait faire recenser dans chacune des communes toutes les associations à vocation environnementale qui existent. Je réunirais bien ici, une fois par an, une sorte de forum des associations environnementales autour de nous, pour évoquer des sujets et discuter.

Les Communautés de communes pourraient être appelées à venir parler des questions d'eau. On pourrait parler de ces sujets avec les associations. Ce serait bien d'avoir ces relais. Nous avons trop vécu des époques où on était les ennemis du monde associatif. On était ceux qui prélevaient des taxes. On n'en faisait pas assez en matière environnementale. Il est vrai que la réglementation nous a poussés à agir beaucoup plus. C'est bien de s'appuyer sur ces réseaux. Par exemple, sur la collecte des "Monstres", les associations peuvent nous aider à donner des explications et à faire passer ces évolutions positives. Ne plus mettre des tonnes en enfouissement c'est très positif.

Je tiens à le souligner et à vous remercier. Si on peut recenser l'ensemble des associations, je vous proposerai que l'on fasse l'année prochaine une sorte de forum des associations environnementales autour de nous pour évoquer un certain nombre de sujets. Si cette méthode vous convient, je pense que c'est bien aussi.

Je mets aux voix cette autorisation à publier.

Qui s'abstient ? (0 voix).

Qui est contre ? (0 voix).

C'est adopté à l'unanimité.

Nous allons avoir toute une série de délibérations sur des liens avec nos éco- organismes. On a réalisé un document de synthèse de toutes ces délibérations.

Qu'est-ce qu'un éco-organisme ? C'est un organisme qui trouve ses financements par la loi et qui est chargé de financer et d'aider à se développer des filières de valorisation de son domaine. Par exemple, les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques sont un éco-organisme. C'est très intéressant d'avoir des conventions avec eux parce qu'évidemment dans le cadre de nos déchetteries, tout ce qui est pris en charge par eux, ce sont des choses que nous n'avons pas à financer. C'est très positif.

Vous avez la synthèse des contrats et conventions avec les éco-organismes à la date de ce soir sur l'éco-mobilier, sur toute une série de choses. Ce document vous permet de comprendre le paysage de toutes ces délibérations.

AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT A SIGNER LE CONTRAT RELATIF A LA PRISE EN CHARGE DES DECHETS D'EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES (DEEE) COLLECTES DANS LE CADRE DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DECHETS ET A LA PARTICIPATION FINANCIERE AUX ACTIONS DE PREVENTION, COMMUNICATION ET SECURISATION

M. JEGO : Sur les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques, avez-vous des remarques ? (*Non*). Je mets aux voix.

Qui s'abstient ? (0 voix).

Qui est contre ? (0 voix).

C'est adopté à l'unanimité.

AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT A SIGNER LE CONTRAT TERRITORIAL POUR LA REPRISE DES ARTICLES DE BRICOLAGE ET DE JARDIN NON THERMIQUE AVEC LA SOCIETE ECO-MOBILIER

M. JEGO : Sur la reprise des articles de bricolage et de jardin non thermique avec ECO-MOBILIER, avez-vous des remarques ? (*Non*). Je mets aux voix.

Qui s'abstient ? (0 voix).

Qui est contre ? (0 voix).

C'est adopté à l'unanimité.

AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT A SIGNER LA CONVENTION DE COLLECTE SEPEAREE DES ARTICLES DE BRICOLAGE ET DE JARDIN THERMIQUES AVEC LA SOCIETE ECOLOGIC

M. JEGO : Avez-vous des remarques ? (*Non*). Je mets aux voix.

Qui s'abstient ? (0 voix).

Qui est contre ? (0 voix).

C'est adopté à l'unanimité.

AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT A SIGNER LE CONTRAT TERRITORIAL POUR LA REPRISE DES JOUETS AVEC LA SOCIETE ECO-MOBILIER

M. JEGO : Avez-vous des remarques ? (*Non*). Je mets aux voix.

Qui s'abstient ? (0 voix).

Qui est contre ? (0 voix).

C'est adopté à l'unanimité.

**AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT A SIGNER LA CONVENTION DE COLLECTE SEPARÉE
DES ARTICLES DE SPORT ET DE LOISIRS AVEC LA SOCIETE ECOLOGIC**

M. JEGO : Avez-vous des remarques ? (*Non*). Je mets aux voix.
Qui s'abstient ? (0 voix).
Qui est contre ? (0 voix).
C'est adopté à l'unanimité.

**AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT A SIGNER LA CONVENTION DE COLLECTE SEPARÉE
POUR LES OUTILLAGES DU PEINTRE AVEC LA SOCIETE ECODDS**

M. JEGO : Avez-vous des remarques ? (*Non*). Je mets aux voix.
Qui s'abstient ? (0 voix).
Qui est contre ? (0 voix).
C'est adopté à l'unanimité.

**AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT A SIGNER LE CONTRAT RELATIF A LA PRISE EN
CHARGE DES DECHETS ISSUS DE LAMPES, COLLECTES DANS LE CADRE DU SERVICE PUBLIC
DE GESTION DES DECHETS AVEC L'ECO-ORGANISME ECOSYSTEM**

M. JEGO : Avez-vous des remarques ? (*Non*). Je mets aux voix.
Qui s'abstient ? (0 voix).
Qui est contre ? (0 voix).
C'est adopté à l'unanimité.

Nous avons fait cette série des éco-organismes. Vous avez ce précieux document.

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

M. JEGO :

- **Présentation de l'extension des consignes de tri aux membres du conseil syndical du SIRMOTOM**

Avant la réunion, je vous ai parlé de l'extension des consignes de tri. Si vous avez le moindre problème et si vous voulez communiquer, vous vous rapprochez de nous pour que l'on vous donne tous les éléments afin que vous puissiez relayer la communication à partir du 1^{er} janvier.

La communication est simple : à partir de janvier, qu'est-ce que je mets dans le bac jaune et qu'est-ce que je mets dans le bac bordeaux ? C'est basique.

"SOS encombrants", qui s'étend à toutes les communes avec le fameux "1, 2, 3". Vous pouvez télécharger l'application si vous voulez faire le "bla-bla car" de l'encombrant.

Vous avez une question.

M. CLOOTENS : Tous ces organismes qui sont censés traiter, recycler...

M. JEGO : Ils sont plus que censés. Ils le font.

M. CLOOTENS : Concrètement, comment cela va-t-il s'organiser pour les usagers ?

M. JEGO : Cela ne change rien. Ils emmènent aux déchetteries. C'est un accord avec nos déchetteries. Pour les gens, cela ne change rien. Cela se passe dans les déchetteries. Nous avons un accord avec eux. Ils nous financent les filières, etc. Pour la personne, cela ne change rien. Le système consiste à emmener en déchetterie si c'est nous qui ramassons.

M. CLOOTENS : Cela donne une idée de l'itinéraire des différents objets.

M. JEGO : Exactement. Surtout, on a besoin d'approuver ces conventions car derrière nous sommes financés.

Mme ZAÏDI : Ce sont des agréments donnés par l'Etat.

M. JEGO : Ces éco-organismes sont agréés par l'Etat, qui touche les écotaxes sur les produits. A l'époque où j'étais parlementaire, j'ai été l'auteur de l'écotaxe sur le textile. On avait monté une écotaxe qui permettait de financer les filières qui recyclent et qui traitent le textile recyclé. Cela représente de grosses sommes d'argent.

Evidemment, si ces organismes n'ont pas une rentrée d'argent assurée, il n'y a pas de modèle économique. Il faut qu'il y ait cette somme d'argent. C'est ce qui est vendu neuf qui permet de payer ce qui est à recycler derrière.

Pour le citoyen cela ne change rien, si ce n'est une information pour comprendre ce qui se passe.

M. CLOOTENS : Pour les communes, on a déjà des récupérateurs de piles et autres. Concernant les petits objets, il n'est pas question que les mairies aient des conteneurs à poussette ou à toboggan, mais j'ai vu qu'il y avait des *Smartphones* et autres. On pourrait envisager de placer des cartons de récupération dans les mairies.

M. JEGO : Si vous le souhaitez, nous pouvons vous mettre à disposition des PLV de récupération sur les *Smartphones* et autres. Charge à vous de venir les prendre ici et de nous les rapporter quand ils sont pleins et que l'on ne soit pas obligé de faire des tournées.

M. CLOOTENS : D'un point de vue pratique, avec les personnes qui viennent en mairie, on aura plus de chances de récupérer des choses.

M. JEGO : *Open bar*. Dites-nous et on peut regarder notamment pour les *Smartphones*, pour vous donner les PLV que vous mettez dans le hall pour les piles, etc. Je vous demande seulement quand c'est plein de ne pas nous demander de venir le chercher, mais de nous le rapporter.

M. CLOOTENS : Nous avons déjà l'habitude d'emporter nous-mêmes, dans les communes, les encombrants avec nos remorques.

M. JEGO : Je ne doute pas que vous allez le faire, mais je prends juste une précaution. Je ne voudrais pas mettre en place un système pour lequel on serait obligé de payer des tournées. Je ne sais pas qui s'en occupe ici, mais bien volontiers pour vous fournir les outils pour que dans les lieux d'accueil, à la mairie ou autres, les citoyens puissent venir déposer les téléphones ou les piles, cela existe déjà.

Et les téléphones ?

Mme ZAÏDI : Après, chacun...

M. JEGO : Ce n'est pas obligatoire. Si vous avez envie de le faire, on peut voir si cela fonctionne.

Mme ZAÏDI : Je ne sais pas si c'est le rôle de la mairie et si elle est habilitée et a vocation à le faire. Après, il y aura des gens qui vont se servir. Si vous en voulez un, on peut vous en procurer un.

M. JEGO : Il faut laisser chacun faire les choses. Il est vrai que dans les petites communes la mairie est souvent l'agence postale. Beaucoup de personnes y viennent. Si en même temps, elles peuvent déposer leur *Smartphone*...

Y a-t-il d'autres questions ?

UN DELEGUE : Concernant les points d'apport volontaire, des travaux étaient en cours. Je voudrais connaître l'état d'avancement sur l'ensemble du territoire.

M. JEGO : Nous avons décalé pour des raisons financières. On reprendra quand on y verra plus clair en termes de financement.

LE MEME DELEGUE : A une date non définie ?

M. JEGO : A l'année prochaine

Mme ZAÏDI : De toute façon, il faudra relancer les marchés car les amplitudes des offres sont...

M. JEGO : Pour limiter l'augmentation de la taxe nous avons interrompu le dispositif, mais nous allons le relancer l'année prochaine. S'il y a une urgence quelque part il faut nous le dire.

Mme ZAÏDI : Il faut savoir que les prix ont doublé. Nous sommes passés du simple au double en deux années. D'une commande à une, les entreprises nous demandaient de faire des avenants et parfois on n'avait pas le temps de signer l'avenant qu'il n'était déjà plus valable et qu'il fallait encore ajouter. Nous avons préféré suspendre.

Mme GENTET : Par rapport au service payant des encombrants, y a-t-il une limite ?

M. JEGO : Ce n'est pas un service payant. C'est une participation aux frais.

Mme GENTET : Celui qui est à 20 €.

M. JEGO : C'est une participation aux frais.

Mme GENTET : Il y a quand même une limite ?

M. JEGO : Les volumes sont limités à 5 m³. C'est déjà beaucoup.

Mme ZAÏDI : Nous en avons plus que l'on pourrait...

M. JEGO : Pour ceux qui veulent débarrasser des maisons...

M. CLOOTENS : On peut s'organiser avec les voisins.

M. JEGO : Oui, il faut mutualiser.

M. CLOOTENS : Avec mes voisins, on s'organise. Une fois c'est lui qui le fait et si j'ai encore des choses, je les mets.

M. JEGO : Cela devient des mini-collectes de "Monstres" par organisation des voisins. C'est bien.

Mme ZAÏDI : Cela se fait beaucoup. A partir du moment où cela est centralisé sur un seul point...

M. CLOOTENS : Ils prennent tout, sauf les peintures et les solvants.

Mme ZAÏDI : On ne prend pas les bouteilles de gaz.

M. JEGO : 5 m³ c'est sérieux. Monsieur, vous avez une question.

UN DELEGUE : J'en ai deux. Par rapport au changement de prix, si on veut des bacs jaunes plus grands...

M. JEGO : Il n'y a pas de problème, vous le demandez.

Mme ZAÏDI : Je suis désolée de vous contredire Président, mais il y a des conditions pour avoir les bacs.

M. JEGO : Vous parlez des particuliers ?

LE MEME DELEGUE : Le volume va peut-être changer, du coup...

M. JEGO : Je pensais que c'était pour la commune. J'ai eu une mauvaise compréhension. C'est dimensionné normalement. S'il s'avère que les usagers sont très vertueux et que les bacs sont trop petits, on les changera pour tous.

LE MEME DELEGUE : Deuxième question : on a une collecte de papiers dans la commune. Est-ce qu'il n'y en aura plus du tout ?

M. JEGO : C'est dans le bac jaune et le bac bordeaux pour une simplification.

Mme ZAÏDI : Je devance l'interrogation car j'ai eu beaucoup de questions à ce sujet-là. Tous les points d'apport volontaire journaux vont être transformés, soit en point d'apport volontaire ordures ménagères, soit en point d'apport volontaire verres, puisque des points d'apport volontaire semi-enterrés et enterrés existent depuis deux, trois ou quatre ans. Nous allons les transformer. On ne va pas les retirer.

UN DELEGUE : Ceux qui ne sont pas semi-enterrés on va les enlever.

Mme ZAÏDI : Les aériens ! On peut les transformer en autre chose.

M. JEGO : Maintenant, pour tout ce qui peut aller dans le bac jaune, on ne va pas faire des points d'apport volontaire puisque vous pouvez mettre chez vous dans le bac jaune. Il ne serait pas cohérent de mettre des déchets dans un point d'apport volontaire alors qu'on peut les mettre dans le bac jaune.

Pour nous, c'est pratique de diminuer les choses. En revanche, dans les points d'apport volontaire, là où il y avait notamment des magazines en apport volontaire, on gardera le service, mais on collectera autre chose, soit du verre, soit des ordures ménagères, soit du textile ou de l'emballage.

L'idée est simple : en point d'apport volontaire, il n'y a que ce que l'on ne peut pas mettre dans nos poubelles jaunes.

Mme ZAÏDI : Vous parliez en aérien. La commune qui n'en veut pas, on la retire, sachant que la collecte de verre est obligatoire. Il faut *a minima* qu'il y ait...

UN DELEGUE : Je pensais à la collecte de papier.

M. JEGO : Il n'y a plus de collecte papier. Le conteneur papier sera enlevé et remplacé par quelque chose si vous le souhaitez ou pas. On facilite la vie des usagers en leur permettant de mettre leurs papiers dans leurs bacs jaunes.

Y a-t-il d'autres questions diverses ?

UN DELEGUE : Je remercie le SIRMOTOM pour sa réactivité. Nous avons demandé un bac à verres supplémentaire. Il a été livré en temps et en heure. Le personnel est venu dans le village pour étudier les points où on pouvait mettre les poubelles. Je les remercie.

Mme ZAÏDI : Nous transmettons à Julie.

M. JEGO : Merci de ces remerciements. Nous lui transmettons. Bravo à toute l'équipe et bonne soirée à tous !

La séance est levée à 19 H 46

**Le Président du SIRMOTOM
Monsieur Yves JEGO**



**Le Secrétaire de séance
Madame Sabrina LATIL
Secrétaire du Bureau-Déléguée titulaire**

